



GOVERNEMENT DU RWANDA

**DESCRIPTIF DU CADRE DE COOPERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN DU RWANDA
DANS LE CADRE DU « ONE UN PROGRAMME »**

DESCRIPTION SOMMAIRE

Pour mettre en œuvre sa politique nationale d'habitat et de développement urbain, le Gouvernement du Rwanda a formulé le présent Programme en vue de réaliser de procéder au renforcement des capacités de gestion et de planification du MININFRA et de certaines collectivités territoriales, de réaliser des études pour la réhabilitation de l'environnement urbain, d'améliorer les conditions d'accès aux infrastructures de base à travers ses actions pilotes.

En conformité avec la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et avec les cibles 1, 10 et surtout 11 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le programme recherche une solution opérationnelle et durable à la problématique du développement urbain et de l'habitat à travers:

- la promotion de stratégies de planification avec la participation des acteurs des Municipalités,
- le renforcement des capacités des différents acteurs en matière de formulation et de gestion des stratégies de manière à promouvoir la bonne gouvernance
- la réalisation d'études stratégiques sur l'environnement urbain
- la réalisation d'études de planification du développement de certaines villes secondaires de la Province de l'Ouest (Karonzi et Rusizi), avec une approche didactique
- le support aux initiatives de villagisation dans la Province de l'Est à travers la promotion de la production des matériaux de construction et de la production de logements

Enfin, le Programme mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités de formulation et de gestion du Ministère des Infrastructures (MININFRA) et des autres institutions du secteur en vue de les préparer à la gestion des programmes de développement urbain dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement urbain et d'habitat.

Indicateurs d'effets UNDAF : La gestion de l'environnement urbain et des ressources naturelles et foncières est durablement améliorée.

SECTION I : DESCRIPTION DU PROGRAMME

PARTIE 1 – ANALYSE DE LA SITUATION

Le Rwanda est un pays enclavé, avec une superficie de 26.338 km² et une population estimée actuellement à 9,3 millions d'habitants ; ce qui lui confère la densité la plus élevée d'Afrique (340 habitants au km²). Tout en étant également le moins urbanisé d'Afrique, le pays connaît, depuis 1994, une urbanisation accélérée essentiellement due à l'exode rural et au retour des réfugiés au lendemain du génocide et de la guerre civile : la population urbaine qui représente aujourd'hui près de 20 % de la population totale atteindrait, selon les projections, environ 30% en 2020.

Selon les Actes de la Conférence Nationale sur "La réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance face aux défis de l'urbanisation durable et du logement au Rwanda" tenue à Kigali, en octobre 2007, cette urbanisation accélérée, non planifiée et non maîtrisée a déséquilibré l'armature urbaine en concentrant dans Kigali, la capitale, près de 45% de la population urbaine et 70% des activités de production de richesse et a considérablement affaibli le niveau de desserte des services de base qui, aujourd'hui, suivant les centres urbains, varie de moyen à médiocre. Près de 80% de la population vit dans des quartiers précaires. Selon la définition de ONU-HABITAT, la population est dite habiter un quartier précaire, si : (i) elle n'a pas accès à l'eau potable, (ii) elle n'a pas accès à l'assainissement, (iii) elle habite une structure non permanente, (iv) elle ne dispose pas suffisamment d'espace par personne, (v) elle ne jouit pas de la sécurité de la tenure résidentielle.

Cette précarité accentue le phénomène de pauvreté dans ces quartiers. En effet, 41,5 % des ménages des centres urbains secondaires vivaient, sous le seuil de la pauvreté, en 2005. Face à ce défi, le Gouvernement s'est doté d'une stratégie du secteur "urbanisme et habitat" qui vise, entre autres objectifs, la réhabilitation des quartiers communément appelés "utujagari", variablement qualifiés de précaires, illégaux, non cadastrés, spontanés, informels, anarchiques, etc.

Le programme répond aux orientations prioritaires du Cadre de Programmation de l'UNDAF et du Cadre Commun de Programmation de toutes les Agences du Système des Nations Unies qui sont tous deux élaborés pour 2008-2012 et en cohérence avec les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il s'inscrit dans le cadre du Document de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté du Gouvernement (EDPRS) qui couvre également la même période.

PARTIE 2 – STRATÉGIE DU PROGRAMME

Le présent document a pour objet de décrire le cadre de la coopération entre le Gouvernement du Rwanda et le Système des Nations Unies dans le cadre du Document Commun d'Opérations pour la période 2008- 2012. Il fixe les modalités de l'assistance technique et financière à fournir par l'Agence ONU-HABITAT en vue de la mise en œuvre du programme de développement urbain visant l'amélioration du cadre de vie des populations rwandaises.

2.1 – Objectif du Programme

Le Programme vise l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement humain durable :

- en appuyant le MININFRA de manière à lui permettre d'assurer la gestion de la mise en œuvre de la politique d'urbanisation et de développement urbain,
- en renforçant les capacités de certains districts (Karongi et Rusizi) en matière de gestion urbaine en vue de les préparer à la lutte contre la précarité des quartiers et à la protection durable de l'environnement urbain ;

- en équipant certains quartiers défavorisés d'infrastructures de base (voirie, drainage, eau potable, assainissement etc) pour les rendre accessibles aux ménages à faibles revenus,
- en réalisant des études pour une bonne gestion de l'environnement urbain,

2.2 – Méthodologie du Projet

Pour atteindre son objectif global à savoir l'accès des populations et particulièrement des ménages pauvres, à un cadre de vie décent, le Programme appuiera chaque district concerné (i) à mettre en place des infrastructures et équipements nécessaires à la fourniture des services de base essentiels aux ménages, (ii) à former les populations à l'entretien communautaire des équipements, (iii) à se doter de capacités d'intervention pour une préservation durable des équipements et de l'environnement du district.

Trois approches sous-tendront la mise en œuvre du Projet: (i) une approche impliquant les collectivités locales en vue de leur permettre d'identifier et de contribuer à la résolution des problèmes spécifiques dont souffrent leurs populations, (ii) une approche participative impliquant fortement les populations bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités en cours de projet et post projet et (iii) un partenariat avec tous les acteurs pour faire appel au savoir-faire du secteur privé local dans la réalisation des activités exigeant une technicité appropriée et particulièrement dans le financement et la gestion de la filière des déchets. Dans un souci de pérennisation, les bénéficiaires seront formés afin d'être en mesure de prendre en charge eux-mêmes le suivi rapproché ou l'entretien des réalisations.

2.2.1 – La promotion de stratégies de planification avec la participation des acteurs des Municipalités.

Elle se fera à travers l'organisation du Forum Urbain National qui se veut être un cadre de concertation où tous les acteurs Gouvernement, Collectivités locales, Institutions de formation, Secteur privé, Société civile devront de rencontrer pour débattre de l'ensemble des questions relatives à la programmation et à la mise en œuvre des recommandations de la «Conférence nationale sur la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance face aux défis de l'urbanisation durable et du logement au Rwanda», tenue en octobre 2007.

L'ONU-HABITAT, dans la mesure des fonds disponibles, aura pour mission de fournir l'assistance technique et financière nécessaire au Gouvernement, pour l'organisation du Forum Urbain National décrit.

ONU-HABITAT mettra à la disposition du MININFRA toute l'expertise dont il dispose et veillera à un suivi de la bonne exécution des activités de préparation du Forum. A cet effet, conformément à ses procédures, l'agence donnera un appui à:

- a. la recherche et l'appui au recrutement des consultants locaux;
- b. le règlement des factures pour l'acquisition des biens et services;

Le Ministère des Infrastructures du Rwanda conserve la responsabilité d'ensemble de l'organisation du Forum Urbain.

Le personnel à mettre à la disposition du Forum par l'Agence des Nations Unies, et sous contrat avec cette dernière, travaillera sous la supervision du Responsable National de l'Organisation du Forum. Ce personnel devra rendre compte à l'Agence des Nations Unies, de la manière dont il s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées.

2.2.2 – Le renforcement de capacités de manière à promouvoir la bonne gouvernance

Le premier volet de cette composante du programme d'assistance est le renforcement du MININFRA de manière à lui permettre d'assurer la gestion et la coordination de l'ensemble des

projets et programmes dont il a la gestion de la mise en œuvre dans le cadre de son plan d'action relatif à la réalisation de la politique nationale de développement urbain et de l'habitat.

Le MININFRA a besoin d'être renforcé en raison de sa faible capacité actuelle au regard des multiples programmes qu'il est appelé à mettre en œuvre, dans les prochaines années et qui exigent un personnel suffisant sur le double plan quantitatif et qualitatif. Il s'agit des programmes de mise en œuvre de la politique de l'habitat, de la politique du développement urbain et des autres politiques sectorielles dont il a la charge. Dès le démarrage de ses activités, le Projet appuiera le MININFRA par la réalisation d'un audit organisationnel du département qui débouchera sur l'évaluation qualitative et quantitative des ressources humaines en place et la préparation d'un plan cadre de renforcement des services en vue de rationaliser la mise en œuvre de la réforme technique et institutionnelle du département.

Ce plan couvrira : (i) la réorganisation éventuelle des services, (ii) la formation initiale et continue du personnel, (iii) l'élaboration des manuels de procédures pour les services et (iv) le recentrage des fonctions sur l'exécution et le suivi des programmes. Cet audit sera confié à un consultant spécialiste de l'organisation administrative et du management. Cet appui viendra compléter les actions de renforcement entreprises actuellement, au profit du MININFRA, à travers le Projet "Appui à la formulation de la politique nationale du développement urbain".

Ce renforcement se fera par la mise à disposition pour une longue durée, d'un expert international, dont le rôle de renforcer une équipe de coordination au sein du MININFRA dont l'activité portera essentiellement sur: l'élaboration d'un plan d'actions découlant du Forum Urbain National, l'élaboration du plan de travail 2008 – 20012 et les plans annuels qui en découlent, la coordination de tous les projets du MININFRA relatifs au développement urbain et à l'habitat.

Le second volet a trait à la formation des acteurs concernés dans la pratique de la gestion urbaine en vue d'une bonne gouvernance de la cité. Les 4 provinces et la Mairie de la Ville de Kigali seront concernées cette formation qui devra regrouper au chef lieu de province, environ 30 participants venant des districts. Ils comprendront d'une part les décideurs et élus locaux et d'autre part les agents techniques.

Dans les limites du budget alloué à cette activité dans le cadre du One Fund, ONU-HABITAT apportera l'assistance technique et financière nécessaire pour l'organisation et la tenue des séances de formation qui dérouleront sous forme d'ateliers dans chaque province.

Le MININFRA sera chargée de la sélection et de la mobilisation des participants. Il devra également fournir la logistique d'appoint de manière à permettre la tenue des ateliers dans les meilleures conditions possibles.

2.2.3 – L'étude sur l'environnement urbain

Une étude d'évaluation de l'impact sur le milieu environnemental devra être réalisée dans le quartier de Kimicanga dans le District de Gasabo dans la Mairie de la Ville de Kigali.

Cette étude sera réalisée en étroite collaboration avec Rwanda Environmental Management Agency (REMA) qui en sera l'Agent de mise en œuvre du Gouvernement.

A ce titre REMA élaborera les termes de référence de l'étude, proposera un consultant national (ou cabinet de consultant national) à partir de recommandation de son « Local Tender Comity) auquel devra s'ajouter un représentant de ONU-HABITAT et un représentant du MININFRA. Un contrat d'étude sera signé entre REMA et le Consultant après accord de ONU-HABITAT. Tous les frais relatifs à cette étude seront éligibles au budget du «One UN Fund» mis en place à cet effet.

Les résultats et recommandations de l'étude devront faire l'objet d'une large concertation tant au niveau des populations bénéficiaires qu'à celui des décideurs locaux.

REMA devra fournir à ONU-HABITAT un rapport technique et financier sur le déroulement de l'étude et des mesures à prendre pour la mise en œuvre de ses conclusions et recommandations.

2.2.4 - Le renforcement de la capacité de formulation et de gestion de stratégies environnementales.

Il s'agira de tirer les enseignements de l'étude environnementale réalisée à Kimicanga et d'extraire une procédure de bonne pratique à mettre à la disposition des autres collectivités urbaines en vue de les sensibiliser sur l'aspect de préservation d'un environnement sain et de leur donner des outils pour la mise en œuvre de cette pratique.

La formation concernera d'une part, les élus et agents techniques du District de Gasabo (MVK) et d'autre part, sur les élus et agents techniques de la Mairie de la Ville de Kigali.

Dans le cadre du présent programme, ONU-HABITAT apportera un appui technique et financier à REMA en vue de l'organisation et de la tenue des séances de formation sous forme de séminaire ou atelier.

2.2.5 - La planification du développement de certaines villes secondaires de la Province de l'Ouest (Karongi et Rusizi)

Cette planification se fera à travers l'élaboration de plans d'aménagement de villes concernées en mettant l'accent sur le développement des infrastructures de base que sont les réseaux de voirie de drainage des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable et sur la préservation d'un environnement sain et durable.

Les deux districts souffrent d'une absence totale de système de collecte et de traitement des ordures ménagères. Dès le démarrage du projet, une étude sera confiée, à un consultant international spécialisé, pour proposer une organisation appropriée de cette filière, dans chaque district. Cette étude doit évaluer avec beaucoup d'attention l'impact environnemental de la proposition dans les districts. Le Projet appuiera, par la suite, les districts, dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude. De même, les deux districts cibles du Projet ont des difficultés de gestion urbaine et de gestion municipale. L'intervention du projet, à ce niveau, consistera à contribuer au renforcement des capacités de chaque district, en fonction des besoins qui seront identifiés, dès le démarrage des activités, à travers un audit urbain, financier et opérationnel à confier à un consultant national. Ce renforcement viendra en complément des actions de formation des agents techniques de districts actuellement en cours par, d'une part, le Projet "Appui à la formulation de la politique nationale du développement urbain" et, d'autre part, par le PIGU. Le Projet aidera les deux districts à mettre également en place, à titre d'exemple, des relais locaux du Forum Urbain recommandé par la "Conférence sur la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance face aux défis de l'urbanisation durable et du logement" (Kigali, 19/10/07) et dont l'étude démarrera bientôt.

L'amélioration du quartier de Kiniha dans Karonzi nécessitera l'aménagement de la principale voie d'accès à l'agglomération et de quelques voies secondaires, l'équipement de ces voies de caniveaux appropriés (6,5 kml) et l'extension du réseau d'eau potable aux voies ainsi traitées. Ici, les travaux de voirie nécessiteront la destruction de quelques concessions et donc la délocalisation des ménages qui en sont propriétaires. Ces délocalisés seront recasés, aux frais du District, sur le site dénommé Nyarusazi déjà loti. Kiniha bénéficiera de la construction de 2 blocs de latrines et de 5 bornes fontaines kiosques dont la gestion sera confiée en affermage aux associations féminines du quartier.

L'amélioration du quartier Kamembe à Rusizi nécessitera le reprofilage et le compactage de quelques voies pénétrantes partant de la Route asphaltée, l'équipement de ces voies de caniveaux secondaires pour drainer les eaux de pluie (4 kml) et l'extension du réseau d'eau potable aux différentes voies du quartier (2,25 kml). L'indemnisation des propriétaires des

quelques concessions qui seront frappées d'alignement en raison des travaux sera à la charge du District. Les éventuels délocalisés seront recasés, aux frais du District, sur le site dénommé Kadashya déjà loti. Ces infrastructures seront complétées par la construction d'un bloc de 8 latrines publiques à l'intérieur du marché central et de 5 bornes fontaines kiosques à des endroits appropriés. La gestion de ces équipements sera confiée en affermage à l'association des commerçantes du marché pour les latrines et à d'autres associations féminines pour les fontaines. En outre, des comptoirs de vente seront construits au profit de la Coopérative des Femmes Vendeuses de Poissons et de Légumes du District pour appuyer celles-ci dans l'amélioration de leur circuit de commercialisation suite à la demande faite par les intéressées au cours de la réunion d'identification des priorités de la population tenue avec l'ensemble des acteurs de Kamembe. Ces comptoirs seront implantés à Murwa, Kamembe, Risizi I et Risizi II, à raison, par site, de deux comptoirs, une étagère, une table de balance, un banc long et une chaise. Chaque site sera doté d'un bloc de latrines.

2.2.6 – Le support aux initiatives de villagisation dans la Province de l'Est (renforcement des capacités des autorités nationales et locales en vue d'un appui à la construction de logements pour les rapatriés)

Le premier volet de cette activité porte sur l'élaboration d'un document de projet pouvant être utilisé pour la recherche de fonds pour la réinstallation des rapatriés de la Tanzanie en Province de l'Est.

Le second volet porte sur la réalisation d'activités pilotes visant à créer un cadre de production de certains matériaux de construction et d'une assistance à la construction de logements pour les rapatriés en District de Bugesera.

La coopération portera, dans le respect des règles, politiques, procédures de chaque partie et dans les limites des fonds alloués à cette activité, sur l'appui à:

- donner au MININFRA dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'Habitat et en particulier le programme de réinstallation des rapatriés de la Tanzanie ;
- donner au District de Bugesera pour le renforcement de ses capacités techniques de manière à permettre à la population vulnérable de produire des tuiles pour la couverture de leurs logements;
- donner au District de Bugesera pour la construction d'environ 100 logements pilotes pour les rapatriés de la Tanzanie;
- sensibiliser la population cible sur la nécessité de protéger l'environnement en utilisant les fours améliorés pour la cuisine domestique;
- former les formateurs pour la construction du four à tuiles ;
- élaborer des supports de formation sur la fabrication du four à tuiles et leur utilisation ;
- échanger leur expérience et les informations avec d'autres Districts.

ONU-HABITAT travaillera avec le Gouvernement, représenté par le Ministère des Infrastructures et en collaboration directe avec le District de Bugesera dans l'exécution de ces activités.

Les ressources financières allouées à ONU- HABITAT pour cette activité de réinstallation seront utilisées en premier lieu pour le renforcement des capacités et ensuite pour la réalisation d'actions pilotes sous forme de démonstration afin d'apporter des solutions aux défis en logement des rapatriés dans le District de Bugesera.

Au niveau local un point focal sera nommé afin de maintenir des canaux de communication flexibles pour une bonne mise en œuvre du programme de réinstallation.

Dans le cadre du programme de réinstallation, le Gouvernement s'engage à:

- contribuer financièrement et/ou en nature à hauteur d'au moins deux cent cinquante mille dollars américains (247.318 US\$) pour l'exécution des activités du programme ;
- désigner un point focal qui aura la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des activités du programme de réinstallation
- promouvoir la mise en œuvre des « bonnes pratiques » dans les domaines de la bonne gouvernance et l'amélioration du taux d'accès des pauvres aux facilités de logement;
- partager les informations avec les autres districts du pays;

ONU-HABITAT devra :

- donner au MININFRA et aux autres partenaires du programme de réinstallation, l'assistance technique pour le renforcement de leurs capacités, et soutenir leur développement institutionnel afin de promouvoir l'accès à un logement adéquat pour les populations cibles.
- appuyer le MININFRA dans la coordonner la mise en œuvre du programme;
- procéder aux paiements suivant les procédures du Système des Nations Unies.

PARTIE 3 – ARRANGEMENTS DE GESTION

3.1 – Le Gouvernement du Rwanda

Le budget voyage, salaire, honoraires et autres coûts doivent être basés sur les taux acceptés par le Gouvernement sans être supérieurs aux taux propres au Système des Nations Unies.

Les budgets transférés ou mis à la disposition des partenaires nationaux d'exécution (MININFRA et autres Agences du Gouvernement) doivent être dépensés uniquement pour les activités issues du plan de travail du Programme.

Le budget reçu par le Gouvernement et les ONG nationales partenaires doit être utilisé ; conformément aux règles nationales, aux politiques et procédures cohérentes avec les standards internationaux et pour satisfaire uniquement les activités du plan de travail du Programme. Un rapport financier sur l'utilisation de ces fonds doit être soumis aux Agences des Nations Unies dans les six mois qui suivent la réception des fonds

Lorsque les règles nationales, politiques ou procédures ne sont compatibles avec les standards internationaux, les règles, politiques et procédures des Agences du Système des Nations Unies s'appliquent.

En cas de changement significatif de la situation qui entraînerait un changement dans les objectifs ou qui entraînerait une extension de la durée ou de l'envergure des composantes du Programme, le Gouvernement adressera une requête aux Agences des Nations Unies à travers le Résident Coordinateur ainsi qu'un amendement au COD qui sera négocié.

Les cas de désaccords entre le Gouvernement et une Agence du Système des Nations Unies doivent être résolus en conformité avec l'accord de coopération existant.

5.2 – L'ONU/HABITAT

Les Agences d'exécution du Système des Nations Unies sont responsables de la bonne exécution des activités financées par les Nations Unies pour atteindre les objectifs du Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies.

ONU-HABITAT assurera le financement de l'assistance technique, y compris l'expertise internationale. Il s'assurera de la bonne marche du Programme conformément aux normes et procédures établies. Il recrutera le personnel national nécessaire à cette assistance et organisera les missions d'expertise technique de courte durée et les missions de suivi et d'évaluation. Il mettra à la disposition de l'exécution du Programme toute l'expertise dont il dispose et veillera à un suivi très rapproché des activités. Il prendra les dispositions nécessaires pour le renforcement des capacités du MININFRA et des districts cibles Projet. Il veillera à la mise en place, à bonne date, des apports du Système des Nations Unies nécessaires au bon fonctionnement du Programme. Les ressources mobilisées à travers le « One Fund » seront déduites de 1% de frais de gestion administrative du Fonds et de 7% de frais d'Agence pour ONU-HABITAT.

Ces mêmes Agences sont en charge de la comptabilité et de la programmation des activités qui peuvent être réalisées avec des partenaires d'exécution tel que les Administrations et Agences du Gouvernement, les ONG ou mêmes d'autres Agences des Nations Unies.

Les plans de travail annuels (PTA) seront convenus entre les Partenaires d'exécution et l'Agence des Nations Unies. Ils seront dérivés du Plan des Résultats Annuels de l'UNDAF basé sur les ressources disponibles. Les Plans de Travail Annuels forment des accords entre les Agences des Nations Unies et leurs Partenaires quant aux résultats à atteindre et aux ressources disponibles pour ce faire. Dans l'optique d'une meilleure harmonisation et d'une réduction des frais généraux pour les partenaires des programmes, les Agences des Nations Unies utiliseront autant que possible uniquement les plans de travail annuels signés pour exécuter les initiatives. Ces plans de travail seront approuvés par écrit par les Partenaires d'exécution pour confirmer leur engagement à entreprendre les activités décrites. Ils le seront de même par les Agences afin de confirmer l'engagement de celles-ci à fournir les moyens financier et techniques. En particulier tous les moyens financiers à mettre à la disposition d'un Partenaire d'exécution seront basés sur ces plans de travail annuels approuvés.

5.3 – Les autres prestataires de services du Programme

Les administrations et organismes personnalisés de l'Etat assureront leurs prestations sur la base de conventions, protocoles d'accords ou contrats suivant les modalités qui conviennent le mieux à la nature de la prestation.

- les Agences de l'Etat et les Collectivités territoriales interviendront dans le cadre de leurs mandats et des attributions qui leur sont dévolues. Leur intervention se fera dans le cadre d'un partenariat avec la Coordination du Programme.
- les Consultants nationaux (ou bureaux de consultant) prépareront les études techniques et les dossiers d'appels d'offres pour la réalisation des travaux à réaliser à l'entreprise, spécialement les travaux d'infrastructure. Ils pourront apporter leur assistance dans le suivi de l'exécution et dans la réception des travaux.
- ELECTROGAZ apportera son expertise au Bureau de mise en œuvre du Programme pour les études techniques et les travaux du réseau d'eau sur les sites d'opération. Ce réseau, une fois réalisée, pourrait lui être rétrocédé, suivant une convention à négocier avec le Gouvernement.
- les ONGs et les GIEs, exerçant dans le domaine de la communication sociale, seront sollicitées pour la sensibilisation des populations cibles du programme et de l'assistance pour le recasement ou la réinstallation.

- les ménages bénéficiaires et les associations de base apporteront leurs contributions et participation au Programme par (i) une participation effective aux prises de décisions sur les options d'aménagement, (ii) un partenariat dans la mise en œuvre des options d'aménagement et (iii) l'appropriation des résultats à travers les associations et coopératives pour la gestion et l'entretien des équipements collectif de leur quartier.

PARTIE 4 – SUIVI ET EVALUATION

4.1. Suivi du Programme

Le Gouvernement et l'Equipe pays des Nations Unies travaillent ensemble pour assurer le suivi régulier ainsi que l'évaluation du « One UN Program ». L'évaluation et le suivi seront assurés dans le contexte de Suivi et Evaluation UNDAF (M&E). Le système de suivi et évaluation aura une approche participative.

Les Partenaires d'exécution du Programme s'engagent à coopérer avec les Agences des Nations Unies pour assurer le suivi toutes les activités et faciliter l'accès aux rapports financiers pertinents ainsi qu'au personnel en charge de la gestion. Dans ce but les Partenaires d'exécution s'entendent pour:

- des revues périodiques sur site ainsi que des revues financières par les Agences ou leurs représentants ;
- le suivi des activités selon les standards des Agences des Nations Unies;
- des audits spéciaux et planifiés seront conduits de manière à donner une priorité aux audits des partenaires d'exécution recevant une assistance financière conséquente de la part des Agences des Nations Unies ainsi que ceux pour lesquels les capacités de gestion ont besoin d'être renforcées.

Les activités du Programme seront supervisées par un Comité de Suivi à mettre en place par le MININFRA, dès le démarrage des activités. Ce comité aura pour rôle de superviser l'exécution des activités du Programme en veillant au respect des orientations prévues par le présent descriptif et à l'atteinte des objectifs visés. Il se réunira de façon systématique, tous les trois (3) mois et pourra faire appel à toute personne dont il juge la compétence nécessaire à la réalisation de sa mission.

La Chargée de Programme ONU-HABITAT au Rwanda assurera un suivi permanent du Programme en collaboration avec le MININFRA et tiendra le Siège d'ONU-HABITAT régulièrement informé des résultats de ce suivi. Un appui administratif composé d'un assistant administratif et financier, d'un chauffeur et d'un véhicule sera mis à sa disposition pour garantir l'efficacité de ce suivi.

4.2. Rapports à préparer

- *Rapport initial* : Au plus tard 60 jours, après sa prise de fonction l'Assistant Technique (AT) auprès du MININFRA soumettra un rapport initial présentant l'état des lieux, un plan d'exécution détaillé des activités et un plan des déboursements pour la première année (2008-2009).
- *Notes mensuelles d'information* : Il soumettra, par courriel, tous les mois, aux Autorités de District au MININFRA, à la Chargée de programme ONU-HABITAT au Rwanda et à ONU-HABITAT, une note succincte sur l'évolution des activités du Projet.
- *Rapports annuels* : Un rapport annuel décrira, suivant le format du PNUD, les actions effectuées, au cours de l'année, les difficultés rencontrées et des recommandations pour les résoudre.

- *Rapport final* : Un projet de rapport final établi par l'AT, suivant le format du PNUD, 3 mois avant la fin du Programme, sera soumis à l'approbation d'ONU-HABITAT, en tant qu'agence d'exécution, avant diffusion. Il présentera la description du Programme, les apports et résultats acquis, une analyse sur les problèmes rencontrés, les solutions ayant permis de les surmonter. Le rapport final sera accompagné d'un rapport financier et comptable de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du Programme.
- *Rapports intermédiaires* : Outre les rapports visés ci-dessus, les parties au Programme se réservent le droit, en cas de besoin, de demander, à tout moment, d'autres rapports sur l'état d'avancement ou sur un problème spécifique lié aux activités du Projet.

4.3. Evaluation du Programme

Une fois par an, le Programme fera l'objet d'une (1) revue tripartite (Gouvernement, PNUD et ONU/Habitat).

L'Assistant Technique auprès du MININFRA soumettra, à chaque revue tripartite, un rapport d'avancement interne conforme au format PNUD.

PARTIE 5 – CADRE JURIDIQUE

Le Gouvernement du Rwanda et le Système des Nations Unies ont conclu un accord de partenariat pour la mise en œuvre de l'UNDAF dans le concept du « One UN ». A travers ce partenariat, le Gouvernement et le Système des Nations Unies se proposent d'avoir une vision commune de développement, des objectifs et des aspirations pour le peuple rwandais, tel qu'exprimé dans le document de Vision 2020 et dans le EDRSP 2008-2012.

L'accord de coopération pour les 5 années entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et se termine le 31 décembre 2012, ce qui correspond à la période de programmation de l'UNDAF et de l'EDPRS. Les domaines ciblés par les résultats attendus de l'UNDAF sont :

- la bonne gouvernance ;
- la santé, la population, le VIH et la nutrition ;
- l'éducation ;
- l'environnement
- la protection sociale et la croissance économique durables.

Le présent Descriptif de Programme constitue l'instrument visé à l'article I de l'Accord de Base Standard d'Assistance entre le Gouvernement du Rwanda et le PNUD signé, le 02 février 1977.

Les types de révision suivants peuvent être apportés au présent Descriptif de Programme avec la seule signature de ONU-HABITAT, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif n'ont aucune objection à l'égard des changements proposés :

- révision de toute annexe au descriptif de Programme;
- révision qui n'implique pas de changement significatif dans les objectifs immédiats, les effets, les activités ou les coûts du Programme mais qui est plutôt liée à des réaménagements d'intrants déjà agréés ou de montants sur des lignes budgétaires pour tenir compte des ajustements budgétaires inhérentes au réaménagement des activités;
- révision mandataire annuelle en vue du rephasage la mise en œuvre d'intrants déjà agréés ou de l'augmentation de l'expertise ou de refléter d'autres coûts dus à l'inflation, ou à prendre en compte dans la flexibilité des dépenses des Agences des Nations Unies.

SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

PARTIE 6 - CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROGRAMME

6.1 - Synthèse du cadre logique du Projet

En raison de ce qui précède, les activités du programme se résument en 3 composantes correspondant à 3 résultats du UNDAF : (i) une composante "Gouvernance", plaidoyer pour la promotion d'un développement économique local à travers la planification avec les acteurs clés des municipalités, (ii) une composante "Environnement" qui comprendra une étude de cas en milieu urbain et une formation en préservation de l'environnement et (iii) une composante « Protection sociale et croissance économique » à travers l'élaboration d'un document de recherche de financement des rapatriés en Province de l'Est et la réalisation d'actions pilotes de réinstallation. Sur cette base, le cadre logique du Programme pourrait être synthétisé comme suit.

N°	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS DE RESULTAT
1	Plaidoyer pour la promotion d'un développement économique local à travers une planification stratégique avec les acteurs des municipalités	Organiser le Forum Urbain National	<ul style="list-style-type: none"> • rapport de recommandations du Forum • stratégie de développement urbain définie
2	Renforcement de capacités sur les compétences clés en vue de la promotion de la gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un support au Gouvernement pour la mise en œuvre des stratégies de développement urbain - Former les décideurs et le personnel technique à la bonne gouvernance urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • un Conseiller technique est mis en place au MININFRA • les Maires et les agents techniques en charge de la planification du développement urbain sont formés
3	Assistance technique pour l'évaluation de l'environnement urbain	Evaluer l'impact de l'environnement dans les secteurs les plus pollués de Kigali et d'autres principales villes	• Rapport d'impact sur Kigali et un autre ville, réalisé
4	Renforcement de capacité dans la formulation de stratégies en matière d'environnement urbain et leur gestion	Fournir une assistance technique pour la formulation de stratégies de gestion de l'environnement urbain dans les zones d'habitat précaire	• Les aptitudes à la gestion de l'environnement sont développées et le transfert aux autorités locales est assuré

N°	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS DE RESULTAT
5	Elaboration de plan de développement pour certaines villes secondaires de la Province de l'Ouest	<p>-Faire une étude d'évaluation de la situation existante dans les zones d'habitat précaires de Karongi et de Risizi et faire une étude détaillée de la gestion des déchets, de l'approvisionnement en eau et d'autres problèmes liés à l'environnement.</p> <p>-Renforcer la capacité du MININFRA et de la Province de l'Ouest en gestion et en coordination de projet</p>	<p>• Rapport sur la situation actuelle et l'état environnemental produit et, documents d'appel d'offres pour la réhabilitation de l'environnement élaborés.</p> <p>• L'Unité et les facilités sont en place et les agents du district sont formés en gestion</p>
6	Support à l'étude d'une villagisation durable dans la Province de l'Est	Réaliser une étude des conditions existantes, des besoins et des priorités pour les retournés de Tanzanie en Province de l'Est et préparer un document de projet pour la mobilisation des ressources	• Le projet de document est élaboré
7	Renforcement des capacités aux niveaux national et local pour l'équipement des nouvelles installations avec les facilités requises	Assister les communautés locales dans la production de logement et les initier à la gestion des outils de production acquis	Les conditions production de matériaux de construction semi-modernes sont disponibles dans le District de Bugesera

6.2 – CADRE LOGIQUE DETAILLE - PLAN D'ACTION 2008

Produits attendus	Cible des produits	EFFETS ESCOMPTÉS :		Période d'exécution	Indicateurs	Budget (\$ US)				
		Indicateurs d'effets :								
		Activités prévues								
COMPOSANTE I GOUVERNANCE 1. 1 Promotion du développement économique local à travers une stratégie de planification élaborée avec les acteurs des municipalités	1.1.1 Organiser le Forum National Urbain	1.1.1.1 Préparer les documents du forum		T1	T2	T3	T4	Stratégies de développement urbain définies	60.000	
		1.1.1.2 Mettre en place le Comité d'organisation		x						
		1.1.1.3 Préparer et faire approuver le programme du déroulement du forum		x						
		1.1.1.4 Organiser et tenir le forum			x					
		1.1.1.5 Élaborer le rapport du forum			x					
		1.1.1.6 Produire le rapport narratif et financier du forum			x					
		1.1.1.7 Mettre en place le Comité du suivi des recommandations du forum								x
		1.1.1.8 Mission de suivi de la mise en place des recommandations du forum								

Produits attendus	Cible des produits	Activités prévues	Période d'exécution	Indicateurs	Budget (\$ US)
1.2 Renforcement de capacité dans les principaux domaines de la promotion de la gouvernance locale	1.2.1 Assister le Gouvernement dans l'élaboration de stratégies durables dans la mise en œuvre des programmes	1.2.1.1 Mettre en place un expert international auprès du MINIFRA	x	Conseiller technique en place au MINIFRA	110.000
	1.2.2 Former les leaders et les techniciens dans la bonne gouvernance	1.2.2.1 Elaboration des programmes de formation 1.2.2.2 Sélection d'une institution de formation 1.2.2.3 Formation des formateurs 1.2.2.4 Formations des leaders et des techniciens	x x x x	Les Maires et le personnel technique local en charge de la planification urbaine et des infrastructures sont formés	49.812
	2.1 Etude d'impact environnemental dans certaines zones polluées de Kigali et d'autres villes	2.1.1.1 Elaboration des TDR de l'étude environnementale 2.1.1.2 Sélection des zones à étudier 2.1.1.3 Sélection du consultant 2.1.1.4 Réalisation de l'étude 2.1.1.5 Analyse des recommandations de l'étude 2.1.1.6 Formulation de documents de mise en œuvre des recommandations	x x x x x x	Rapport sur l'état environnemental de la ville de Kigali et d'une autre ville est produit	42.000
	2.2.1 Assistance technique pour la formulation d'une stratégie environnementale urbaine pour les zones d'habitat précaire	2.2.1.1 Recrutement d'un consultant 2.2.1.2 Mise au point d'outils de gestion environnementale 2.2.1.3 Elaboration de programme de formation sur les outils 2.2.1.4 Transfert des outils aux acteurs et formation à leur utilisation des outils	x x x x	Le savoir faire en gestion de l'environnement est développé et transféré aux autorités locales	25.000
	2.3.1 Evaluation de la situation environnementale dans les zones d'habitat	2.3.1.1 Recrutement du consultant 2.3.1.2 Rapport sur la situation des 2 villes	x x	Rapport de l'état actuel de l'environnement produit et documents de consultation pour la réhabilitation de	

COMPOSANTE II ENVIRONNEMENT

Province de l'Ouest (Karongi, Rusizi)	précaire de Karongi et Rusizi	2.3.1.3 Elaboration du document pour la réhabilitation de l'environnement urbain des 2 villes	x	l'environnement sont préparés	216.000
	2.3.2 Renforcement de capacité du MINIFRA et de la Province de l'Ouest en vue d'améliorer leur capacité à gérer la mise en œuvre du projet	2.3.2.1 Mise en place d'une unité de coordination au MINIFRA 2.3.2.2 Mise en place d'une unité locale de gestion dans le Province 2.3.2.3 Formation du personnel des Districts couverts par le projet	x	Unité de coordination, facilités mise en place, personnel des Districts formes en gestion	197.817
	3.1.1 Préparation d'un document de mobilisation de ressources en faveur des rapatriés de la Tanzanie	3.1.1.1 Recrutement d'un consultant 3.1.1.2 Sensibilisation et mobilisations des autorités et des populations concernées 3.1.1.3 Réalisation de l'étude 3.1.1.4 Elaboration du document de mobilisation de ressources	x	Descriptif de projet formulé	20.000
	COMPOSANTE III PROTECTION SOCIALE ET CROISSANCE ECONOMIQUE				
	3.1 Evaluation des initiatives de villagisation durable en Province de l'Est		x		
	3.2 Renforcement des capacités des autorités nationales et locales en vue d'assurer la viabilité des nouvelles agglomérations avec les facilités requises	3.2.1.1 Elaboration du document de projet 3.2.1.2 Sensibilisation et formation des bénéficiaires a la gestion des unités 3.2.1.3 Construction des unités de production	x	Renforcement de nouvelles agglomérations par l'amélioration des conditions de production de logements à Bugesera	257.500

PARTIE 8 – CALENDRIER PREVISIONNEL

N°	Activités du Programme	2008					
		juil	août	sept	oct	nov	déc
1	Organiser le Forum National Urbain	■					
2	Fournir un support au Gouvernement pour la mise en œuvre des stratégies de développement urbain		■	■	■	■	■
3	Former les décideurs et le personnel technique à la bonne gouvernance urbaine				■	■	■
4	Evaluer l'impact de l'environnement dans les secteurs les plus pollués de Kigali et d'autres principales villes			■	■	■	■
5	Fournir une assistance technique pour la formulation de stratégies de gestion de l'environnement urbain dans les zones d'habitat précaire					■	■
6	Faire une étude d'évaluation de la situation existante dans les zones d'habitat précaires de Karongi et de Risizi et faire une étude détaillée de la gestion des déchets, de l'approvisionnement en eau et d'autres problèmes liés à l'environnement.			■	■	■	■
7	Renforcer la capacité du MININFRA et de la Province de l'Ouest en gestion et en coordination de projet		■	■	■	■	■
8	Réaliser une étude des conditions existantes, des besoins et des priorités pour les retournés de Tanzanie en Province de l'Est et préparer un document de projet pour la mobilisation des ressources		■	■	■		
9	Assister les communautés locales dans la production de logement et les initier à la gestion des outils de production acquis			■	■	■	■

SECTION III : APPORTS DES PARTIES

PARTIE 9 – COUT DU PROGRAMME - BUDGET

(voir budget en annexe ci-dessous)

SECTION IV : CONSIDERATIONS PARTICULIERES ET RISQUES

PARTIE 10 – RISQUES POTENTIELS

10.1. Volonté politique pour la poursuite des engagements

Les importantes contributions annoncées par le Gouvernement pour la réalisation de certaines infrastructures montrent qu'il n'y a apparemment pas de risque quant au respect des engagements du Gouvernement. Le seul risque demeurant, à ce niveau, réside dans la capacité du Gouvernement à mettre les ressources à bonne date.

10.2. Faiblesse des ressources humaines du MININFRA

Le personnel manque cruellement de personnel pouvant consacrer uniquement aux activités du programme. Le temps de trouver du personnel qualifié et de mettre une structure adéquate en place constitue un risque d'allonger du délai de démarrage effectif des activités.

10.3. Retards dans le déroulement normal des activités

Un autre risque réside dans le retard dans le recrutement des consultants nationaux et internationaux qui pourrait décaler dans le temps la réalisation des activités. Ce risque pourra être minimisé par le lancement du processus de recrutement du personnel dès la signature du présent descriptif de programme.

10.4. Effets sur l'environnement ou sur certains groupes

Aucun groupe social ne subira d'effets négatifs à l'occasion de l'exécution du programme. Au contraire, ce dernier va jouer un rôle facilitateur et d'intégration. En effet, l'aménagement de parcelles assainies contribuera à la lutte contre la stagnation des eaux de pluie qui constitue un fléau qui frappe, pratiquement tous les ans, plusieurs localités concernées par le programme et aussi à la préservation de l'environnement urbain. La réhabilitation de quartiers anciens vise la régularisation foncière et l'intégration de ces milieux pauvres, dans le tissu urbain et leur sécurité résidentielle. Le risque de voir le Programme avoir des effets négatifs sur l'homme et l'environnement est donc pratiquement nul.

Budget Programme ONU-HABITAT dans le cadre du One UN Rwanda

Taux de change 1 US \$

543 RWF

Contribution PNUD
dans One UN Program
Rend MININFRA AQUPO

N°	DESIGNATION	SOURCE FONDS	Coûts totaux		Coût année 2008		Coût année 2008	
			(\$ US)	(RWF)	(\$ US)	(RWF)	(\$ US)	(RWF)
010.	PERSONNEL							
	011. PERSONNEL INTERNATIONAL							
011.01	Conseiller technique principal	UN	94 000	51 042 000	94 000	51 042 000	0	0
011.51	Consultant international (gestion et suivi de projets)	UN	0	0	0	0	0	0
011.52	Consultant international (gestion des déchets)	UN	25 000	13 575 000	25 000	13 575 000	0	0
011.53	Consultant international (environnement)	UN	0	0	0	0	0	0
011.54	Consultant international (formulation de projets)	UN	17 000	9 231 000	17 000	9 231 000	0	0
011.55	Consultant international (formation)	UN	0	0	0	0	0	0
011.99	Total personnel international	UN	136 000	73 848 000	136 000	73 848 000	0	0
013.	ASSISTANCE ADMINISTRATIVE							
013.01	Secrétaire	UN	0	0	0	0	2 600	1 411 800
013.02	Chauffeur/Planton	UN	0	0	0	0	2 600	1 411 800
013.99	Total assistance administrative	UN	0	0	0	0	5 200	2 823 600
014.	VOLONTAIRES DE NATIONS UNIES							
014.01	VNU international Urbaniste	UN	0	0	0	0	54 000	29 322 000
014.99	Total VNU	UN	0	0	0	0	54 000	29 322 000
015.	SURVEILLANCE ET EVALUATION							
015.01	Missions à l'intérieur du pays	UN	13 020	7 069 860	13 020	7 069 860	2 000	1 086 000
015.02	Missions à l'étranger	UN	0	0	0	0	5 000	2 715 000
015.99	Total surveillance - evaluation	UN	13 020	7 069 860	13 020	7 069 860	7 000	3 801 000
016.	COUTS DE MISSIONS							
016.11	Mission de formulation	UN	0	0	0	0	0	0
016.11	Mission d'évaluation	UN	5 000	2 715 000	5 000	2 715 000	0	0
016.12	Mission Agence ONU-Habitat	UN	24 150	13 113 450	24 150	13 113 450	2 950	1 601 850
016.99	Total missions	UN	29 150	15 828 450	29 150	15 828 450	2 950	1 601 850

N°	DESIGNATION	SOURCE FONDS	Coûts totaux		Coût année 2008		Coût année 2008	
			(\$ US)	(RWF)	(\$ US)	(RWF)	(\$ US)	(RWF)
017.	EXPERTS NATIONAUX							
017.01	Charge de Programme ONU-HABITAT, Kigali	UN	0	0		0	5 000	2 715 000
017.02	Coordinateur National du Projet	UN	13 667	7 421 000	13 667	7 421 000	20 500	11 131 500
017.03	Assistant administratif et financier	UN	6 333	3 439 000	6 333	3 439 000	12 667	6 878 000
017.04	Expert national ingénieur civil	UN	0	0	0	0	0	0
017.51	Consultant national en gestion des projets	UN	0	0	0	0	0	0
017.52	Consultant national en gestion urbaine	UN	0	0	0	0	0	0
017.53	Consultant national en formation	UN	0	0	0	0	0	0
017.54	Autres Consultants nationaux	UN	36 555	19 849 365	36 555	19 849 365	0	0
017.99	Total experts nationaux	UN	56 555	30 709 365	56 555	30 709 365	38 167	20 724 500
019.	Total personnel	UN	234 725	127 455 675	234 725	127 455 675	107 317	58 272 950
020.	SOUS-CONTRATS							
021.	Etudes diverses							
021.01	Etude pour travaux d'amélioration de quartier	UN	107 000	58 101 000	107 000	58 101 000	27 000	14 661 000
021.02	Sensibilisation (déguerpissement)	UN	0	0	0	0	0	0
021.03	Autres études	UN	10 000	5 430 000	10 000	5 430 000	0	0
021.99	Total études diverses	UN	117 000	63 531 000	117 000	63 531 000	27 000	14 661 000
022.	Travaux							
022.01	Amélioration de Kamembe	UN	0	0		0	0	0
022.02	Restructuration de Kinha	UN	0	0		0	0	0
022.03	Construction de fours	UN	148 425	80 594 775	148 425	80 594 775	0	0
022.04	Construction diverses	UN	50 000	27 150 000	50 000	27 150 000	0	0
022.99	Total travaux	UN	198 425	107 744 775	198 425	107 744 775	0	0
	Sous total sous-contrats	UN	315 425	171 275 775	315 425	171 275 775	27 000	14 661 000

N°	DESIGNATION	SOURCE FONDS	Coûts totaux		Coût année 2008		Coût année 2008	
			(\$ US)	(RWF)	(\$ US)	(RWF)	(\$ US)	(RWF)
030. FORMATION/SEMINAIRES								
031.01	Formation et perfectionnement	UN	5 000	2 715 000	5 000	2 715 000	0	0
032.01	Séminaires, ateliers et voyages d'études	UN	102 450	55 630 350	102 450	55 630 350	0	0
039.	Total formation - séminaires	UN	107 450	58 345 350	107 450	58 345 350	0	0
040. EQUIPEMENTS								
045. Equipements								
045.01	Equipements de bureau et mobilier	UN	12 500	6 787 500	12 500	6 787 500	0	0
045.02	Equipements informatique et bureautique	UN	0	0	0	0	6 000	3 258 000
045.03	Fournitures de bureau et consommables	UN	11 390	6 184 770	11 390	6 184 770	2 000	1 086 000
045.04	Véhicules	UN	0	0	0	0	35 000	19 005 000
045.99	Total équipements	UN	23 890	12 972 270	23 890	12 972 270	43 000	23 349 000
050. DIVERS								
052. Information								
052.01	Information et diffusion de documentaires	UN	5 500	2 986 500	5 500	2 986 500	0	0
	Total information	UN	5 500	2 986 500	5 500	2 986 500	0	0
053. Divers								
053.01	Fonctionnement du Programme ONU-HABITAT/Kigali	UN	2 690	1 460 670	2 690	1 460 670	1 000	543 000
053.02	Fonctionnement	UN	30 370	16 490 910	30 370	16 490 910	2 500	1 357 500
053.03	Rapports et publications diverses	UN	18 200	9 882 600	18 200	9 882 600	1 000	543 000
053.99	Total ligne budgétaire	UN	51 260	27 834 180	51 260	27 834 180	4 500	2 443 500
	Total divers	UN	56 760	30 820 680	56 760	30 820 680	4 500	2 443 500
099. TOTAL		UN	738 250	400 869 750	738 250	400 869 750	181 817	98 726 450
	Frais d'agence ONU-HABITAT (7% UN)		51 678	28 060 883	51 678	28 060 883	18 182	6 910 852
	Frais d'administration One UN - PRUD (1% UN)		7 383	4 008 698	7 383	4 008 698	0	987 265
	Total frais Agences		59 060	32 069 580	59 060	32 069 580	18 182	7 898 116
	TOTAL GENERAL	UN	797 310	432 939 330	797 310	432 939 330	199 998	106 624 566